



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

**DIRECCTE**

**Pole Entreprise, Emploi et Economie**

**Service Régional de Contrôle  
de la Formation Professionnelle  
Continue**

Affaire suivie par :  
Secrétariat  
Téléphone: 04 86 67 33 99  
Télécopie : 04 86 67 32 07

Courriel : [dr-paca.controle-fp@direccte.gouv.fr](mailto:dr-paca.controle-fp@direccte.gouv.fr)

Réf. :  
P.J. : un feuillet

Marseille, le 11 février 2014

**Objet** : déclaration d'activité d'un  
prestataire de formation...

Permanence téléphonique :  
Tous les matins (sauf mercredi) de 9h00 à  
11h45

Le Chef de service

à

AS GESTION CONSEIL  
24 AVENUE DES ANGLAIS  
06400 CANNES

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous délivrer, ci-joint, un feuillet comportant le numéro d'enregistrement de votre déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail.

Ce numéro ne doit en aucun cas être considéré comme un agrément. Il doit figurer sur vos conventions, contrats de formation professionnelle, bons de commande ou factures sous la forme :

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.06.07304.06 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur ».

Si vous le mentionnez sur un document publicitaire, il ne peut apparaître, en application de l'article L. 6352-12 du code du travail, que sous la seule forme :  
« enregistré sous le numéro 93.06.07304.06. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat ».

Par ailleurs, toute modification de l'un des éléments de la déclaration (dénomination, objet social, statut juridique, dirigeants, adresse) ainsi que la cessation d'activité devront faire l'objet d'une communication à l'administration qui vous a délivré le numéro dans un délai **de trente jours** en vue d'établir une déclaration modificative.

En application de l'article L.6351-6 du code du travail, la déclaration devient caduque lorsque le bilan pédagogique et financier prévu à l'article L.6352-11 ne fait apparaître aucune activité de formation ou lorsque ce bilan n'a pas été adressé à l'autorité administrative.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/o Le chef du service régional de contrôle  
de la formation professionnelle



Alain BARREAU

**DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
23-25 rue Borde - CS 10009- 13285 MARSEILLE cedex 08 - standard : 04 86 67 32 00 - télécopie : 04 86 67 34 52  
Services d'informations du public : Travail Info service 0821 347 347 (0,12€/mn)  
internet : [www.paca.direccte.gouv.fr/-organismes-de-formation-faire-une-demande-de-.html](http://www.paca.direccte.gouv.fr/-organismes-de-formation-faire-une-demande-de-.html) ;  
[www.travail-solidarite.gouv.fr](http://www.travail-solidarite.gouv.fr) - [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr)